



## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt-trois du mois d'octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,

Etaient présents : Patrice VERNIER, Maire,  
Mesdames et Messieurs : Brigitte COTTIER - Isabelle HEGE - Françoise MARCHAND - Yves MONTAVON - Jean MOSER - Christian ROTH - Marc VALKER

Etaient excusés : Sylvie BARNEOUD - Véronique FIERS - Henri ROTH

Etaient absents : Jean DAVAL - Jean-Philippe LAURENT - Judith MAILLARD-SALIN - Frédéric NEGRI

Monsieur Jean MOSER est nommé secrétaire de séance.

### **1/ SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL AMENAGEMENT DE SECURITE/CONSTRUCTIONS DE TROTTOIRS**

*Rapporteur : Patrice VERNIER*

Conformément à l'étude de la faisabilité sur l'aménagement de la propriété Couvet, 4 rue des Damas, et afin de mener à bien cette opération :

- avec 2 logements,
- un espace dédié à la petite enfance,
- des aménagements extérieurs avec :
  - Enfouissement des réseaux secs,
  - Recalibrage de la voirie,
  - Sécurisation des espaces piétons,
  - Création de parkings,
  - Aménagements extérieurs,
  - Mise en valeur du parvis de la mairie,
  - Amélioration de la visibilité du carrefour de la mairie,
  - Mise aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite du bâtiment école-mairie ;

Il est proposé de demander une subvention au Conseil Départemental du Doubs, dans le cadre des aménagements de sécurité/constructions de trottoirs.

Total du lot VRD 125 268.00 HT

Subvention Conseil Départemental sollicitée pour les espaces publics  
75€HT ml trottoir x 460 ml x 27 % 9 315.00 HT

Prise en charge des enrobés dans la totalité de l'emprise de la voirie du RD 480.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de solliciter l'aide du Conseil Départemental du Doubs au titre des aménagements de sécurité et constructions de trottoirs pour un montant de 9 315 €HT + la prise en charge des enrobés dans la totalité de l'emprise de la voirie du RD 480
- de demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux BP 2018 et 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

## **2/TARIFS BOIS 2017/2018**

*Rapporteur : Christian ROTH*

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs de vente de bois aux particuliers de la commune.

	<b>2015/ 2016</b>	<b>2016/ 2017</b>	<b>Retenu CM</b>	<b>2017/2018 + 1,4 %</b>	<b>Proposition</b>
Houppier	10,90	11,01	11,00	11,154	11,10
Stère 1 <sup>er</sup> choix	32,60	32,93	33,00	33,462	33,40
Stère 2eme choix	29,60	29,90	29,90	30,318	30,30

Le Conseil Municipal décide à :

- **7 voix pour, 1 abstention** : de valider ces tarifs et de fixer le tarif des houppiers à 11 Euros,
- **1 voix pour** valider les tarifs tels que présentés,  
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

Séance levée à 18h45.

Prochain conseil municipal le 20.11.17